

**SHOTOKAN KARATE CLUB DU DAUPHINE**  
**Chemin de l'Haussipied**  
**38660 Saint Vincent de Mercuze**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**22 JUIN 2017**  
**Compte de résultats - Bilan financier**  
**Budget prévisionnel 2017/2018**

Compte de résultats, exercice 16 juin 2016 - 15 juin 2017.

Comme l'année précédente, plutôt que de vous donner une suite de chiffres ordonnés par postes dans des comptes de charges et de produits, je vais essayer d'être plus explicite.

Le club doit faire face à des charges constantes, compensées en grande partie par des produits fluctuants. Nous verrons donc quelles sont ces charges constantes et quels sont ces produits fluctuants.

**1) - Les charges constantes**, sont :

a) - **les charges de personnel**, qui se décomposent en 3 parties :

Je suis obligé de rappeler chaque année, pour les nouveaux adhérents, que depuis septembre 2009, Mauricette est salariée de l'Association et bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée – intermittent, avec un salaire lissé sur 12 mois, répondant aux exigences de la Convention Collective Nationale du Sport. La gestion de cette embauche est donc gérée par le service Impact Emploi du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère (CDOSI) et je suis « le référent », assurant les relations avec le CDOSI et les services sociaux.

Depuis le 1er janvier 2016, nous avons souscrit, au bénéfice de Mauricette, au régime frais de santé obligatoire auprès d'une mutuelle, la participation de l'employeur étant au minimum de 50% de la cotisation.

Nous avons opté pour le minimum obligatoire avec une surcomplémentaire. Le montant total de la cotisation mensuelle est prélevé sur le compte du club, les 50% à charge de Mauricette sont directement décomptés de son salaire.

= rémunération de Mauricette : **6823,63 €**.

= charges sociales : URSSAF, ARRCO, Caisse de prévoyance, formation professionnelle et Mutuelle : **3343,32 €**

= cotisation au Service Emploi Association qui gère l'embauche de Mauricette : **160,00 €**

**pour un total de 10.326,95 €** (soit 96,00 € de plus que N-1).

b) - **"les charges de gestion courante"** constituées par les cotisations départementales et de ligue, (250,00 €) et les frais liés à la carte bancaire (49,00 €), soit un montant de : **299,00 €**.

**Nous avons dû assumer cette année une charge minimum de :**  
 10.326,95 € + 299,00 € = **10.625,95 €**.

J'avais évalué cette charge minimum dans notre budget prévisionnel 2016/2017, à 10.650,00 €.

## **2°) - Les produits fluctuants.**

Les charges constantes doivent être compensées par des produits fluctuants, composés par les revenus des cotisations et les subventions.

**a) - les cotisations et adhésions qui restent au club** après reversement des licences :

\* cotisations, adhésions, licences : 12.702,00 € (soit 295,00 € de plus qu'en N-1).

\* licences reversées :  $67 \times 36 = 2412,00 \text{ €}$ .

d'où : **reste au club** :  $12.702,00 \text{ €} - 2412,00 \text{ €} = \mathbf{10.290,00 \text{ €}}$  (soit 403,00 € de plus qu'en N-1). Résultat dû à une petite augmentation des cotisations qui se résume à une moyenne de 6 € par adhérent.

**b) - les subventions :**

\* Saint Vincent de Mercuze : 1550,00 €

\* Conseil Général de l'Isère pour frais de déplacements des jeunes : 400,00 €.

\* Subvention Centre National du Sport : 1500,00 €

\* Subvention La Terrasse : 275,00 €, (soit 11 fois 25,00 € par enfant de moins de 16 ans).

Le montant des subventions s'élève à : **3725,00 €** (soit 366,00 € de plus qu'en N-1).

**Le montant de ces produits fluctuants (10.290,00 + 3725,00) s'élève à 14.015,00 €. Ils compensent les charges minimums constantes de 10.625,95 €, faisant apparaître une disponibilité de 3389,05 € (14.015,00 - 10.625,95) soit 666,16 € de plus qu'en N-1.**

3°) - Quelles sont **les autres charges**, fluctuantes, à assumer avec la disponibilité :

- \* Fournitures de bureau : 375,63 €.
- \* Frais postaux : 68,70 €
- \* Coupe du Samouraï : 103,20 €
- \* Achats de récompenses (compétitions, nouveaux gradés) : 193,50 €.
- \* Coupe de Noël : 439,18 €.
- \* Déplacements en relations avec les grades : 221,21 €
- \* Déplacements pour les entraînements départementaux : 119,00 €
- \* Déplacements divers (cérémonie des vœux, AG départementale et de Ligue, médailles jeunesse et sport) : 407,15 €.
- \* Réception Ecole des cadres : 207,95 €.

Nous analyserons plus loin les charges occasionnées par les Coupes de France Combats et la Coupe du Shogun avec la sortie "Bastille".

**Le montant de ces nouvelles charges s'élève à : 2135,52 €**

Ces charges sont couvertes par la disponibilité et **il reste (3389,05 - 2135,52) 1253,53 € en disponible auxquels il faut ajouter :**

4°) **autres produits :**

- \* les produits financiers : 28,16 € (intérêts sur livret)
- \* des produits exceptionnels : 6,80 € (régularisation FFKDA pour trop perçu)

**Soit une nouvelle disponibilité de**  $1253,53 + 34,96 = 1288,49 \text{ €}$ .

**5°) - Subventions versées par le club pour les Coupes de France Combats.**

Je rappelle le principe de base qui est le suivant : dans le cadre des Championnats de France, la Fédération Française alloue une subvention de 60,00 € à tout participant s'étant classé premier aux championnats de Ligue.

\* Morgane MOLLOT - BOZONAT s'étant qualifiée pour la Coupe de France - combats pupilles - du 21 mai 2017 au Stade Pierre de Coubertin à Paris,

\* Omar KANOUTE s'étant qualifié pour la Coupe de France - combats benjamins - du 27 mai 2017 à l'Arténium de Ceyrat (63),

Sachant qu'il n'y a pas de subvention fédérale pour ce type de compétition, il a été décidé en réunion de bureau du 16 février 2017, d'accorder exceptionnellement à chaque participant, une subvention d'un montant de 150,00 €.

**Soit une nouvelle disponibilité de :**  $1288,49 - 300,00 = 988,49 \text{ €}$ .

**6°) - Prix de revient de la Coupe du Shogun et sortie "Bastille"**

Je lie ces deux manifestations, des achats faits dans le cadre de la coupe du Shogun ayant été utilisés pour la sortie "Bastille", s'agissant des boissons offertes par le club.

**a) - Coupe du Shogun.**

= Dépenses engagées :

\* Achats médailles et coupes : 359,00 €

\* Achats alimentaires et divers : 779,65 €

*soit un montant des dépenses engagées pour les deux manifestations s'élevant à 1138,65 €.*

Il ne faut pas oublier qu'en plus des médailles et coupes précitées, Michel et Mauricette ont trouvé des sponsors qui ont financé d'autres coupes et trophées, directement chez le fournisseur, en dehors de la comptabilité du club.

= Revenus de la manifestation :

- \* Tombola : 250,00 €
- \* Revenus bar : 820,00 €

*soit un total des revenus s'élevant à 1070,00 € pour la Coupe du Shogun.*

Je rappelle que cette manifestation implique une restauration pour une vingtaine de personnes à midi. J'en profite pour remercier chaleureusement tous les membres du club qui se sont impliqués, permettant un excellent déroulement de cette manifestation.

### **b) - "la sortie Bastille".**

- \* la dépense engagée a été de 190,00 € plus les boissons.
- \* la collecte de 112,00 € versées par l'ensemble des participants.

### **Prix de revient de la Coupe du Shogun et de "la sortie Bastille" :**

$(1138,65 + 190,00) - (1070 + 112,00) = 1328,65 - 1182,00 = \mathbf{146,65 \text{ €}}$ .

**La disponibilité passe alors à :  $988,49 - 146,65 = \mathbf{841,84 \text{ €}}$**

### **7°) - Achats de fournitures de petit équipement.**

Je termine par les charges qui entrent dans le cadre spécifique des achats de petit équipement et de petit matériel dont la valeur est inférieure à 500,00 €.

- \* Petit équipement chez "Djim Sport" : plastron, gants,... : 80,00 €.
- \* Achat d'une machine à Hot Dog : 229,00 €.
- \* Achat d'une friteuse double : 256,45 €.

**Pour un montant total de : 565,45 €.**

**La disponibilité passant alors à :  $841,84 - 565,45 = \mathbf{276,39 \text{ €}}$**

Autrement dit, si vous avez bien suivi :

- \* Total des charges : 17.367,57 €
- \* Total des produits : 17.643,96 €

Ce qui donne le même résultat, soit **un excédent de 276,39 € pour la saison 2016/2017.**

**Notre trésorerie se présente sous la forme suivante :**

- \* 1 solde sur livret de 4980,31 €.
- \* 1 solde sur compte chèque de 7883,54 €.
- \* 1 solde caisse de 32,06 €.

**Soit un montant total en trésorerie au 15 juin 2017 de 12.895,91 €**  
(N-1 =12.619,52 €).

Pour cette saison écoulée, 58,5% de notre budget ont été consacrés aux frais de personnel, contre 57,5% pour la saison 2016/2017 ce qui nous éloigne un peu de la problématique causée par la pérennisation de l'emploi à condition que les subventions restent au même niveau, soit environ 20% de nos produits.

Seule une gestion rigoureuse, lucide et lisible, a permis les présents résultats et permet d'envisager sereinement la saison à venir.

**Le budget prévisionnel 2017/2018**, basé sur le présent, s'équilibre avec des charges et produits à 17.500,00 €.

En annexe, le compte de résultats sous forme de tableau et le budget prévisionnel.

Pour terminer, je vous rappelle que nous sommes partenaires du "Pack Loisirs" délivré par le Département, et acceptons le "Pass'Sport" qui permet une réduction de 15 Euros à son utilisateur, à valoir sur le règlement de son inscription.

Nous ajoutons à ce dispositif, qui est limité à un seul enfant par foyer, ceux initiés par le Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), à savoir :

= la carte M'ra qui permet à son porteur de bénéficier d'une réduction de 30 € sur le règlement de la cotisation pour la prise d'une licence fédérale au titre d'une pratique sportive annuelle dans le club partenaire. Le club applique la réduction de 30 € sur le montant de l'inscription et se fait rembourser ensuite par la Région.

= le Coupon Sport ou le chèque vacances comme moyens de paiement.

\* Le Coupon Sport, qui est valable 2 ans en plus de son année d'émission, se présente sous la forme de coupures de 10, 15 et 20 €, nominatives et sécurisées.

Il est utilisable toute l'année, par vous ou les membres de votre famille (fiscalement à charge), dans les clubs et associations sportifs conventionnés par l'ANCV.

Pour bénéficier du Coupon Sport (avec ou sans participation financière) adressez-vous :

- = à votre comité d'entreprise, si vous êtes salarié du secteur privé
- = à votre association ou amicale du personnel, si vous êtes agent de la Fonction Publique Territoriale
- = auprès de vos collectivités locales (conseils généraux ou régionaux, mairies, DRDJS) qui peuvent mettre en place le Coupon Sport pour leurs administrés.

\* Le Chèque-Vacances vous permet de payer vos dépenses de vacances et de loisirs. Ils se présentent sous forme de coupures de 10, 20, 25 et 50€. Tous les ascendants et descendants à charge du titulaire peuvent les utiliser.

Vous pouvez les obtenir auprès de votre entreprise, comité d'entreprise, Comité des Œuvres Sociales, Comité d'Action Sociale, amicale du personnel ou de vos collectivités locales, selon que vous êtes salarié du privé, agent actif ou retraité d'une collectivité territoriale ou agent de la fonction publique hospitalière.

Les conventions de partenariat entre le club et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances ont été signées le 20 juin dernier. La convention avec la Région Auvergne - Rhône Alpes est en cours de réalisation.

Ce n'est rien qu'un peu plus de travail pour le trésorier !!!

Merci pour votre écoute.

Le Trésorier.

J.Pierre DAGAND.